
RÈGLEMENT DE LA LOCATION DE LA BUVETTE DU TÉLÉSKI

DESCRIPTION DE LA BUVETTE

La buvette peut accueillir 100 personnes environ et comprend:

- une cuisine avec deux potagers électriques.
- une salle comprenant 13 tables, une cheminée et bois de feu à utiliser uniquement pour la cheminée.
- un local avec deux WC.
- grill à charbon de bois, (veuillez apporter votre charbon de bois !)
- un parc clôturé aux abords de la buvette.

CONDITIONS DE LOCATION

La buvette se loue principalement pour des fêtes privées, (fête de famille, anniversaire, mariage, etc.). Pour toute autre utilisation une demande devra être faite au comité de la société coopérative du Télési.

La location débute le matin dès 9 heures et se termine le lendemain matin à 8 heures.

Le prix comprend: l'électricité, l'eau chaude et le bois.

Les nettoyages sont à effectuer par les locataires. La buvette doit être rendue propre. Les nettoyages nécessaires seront facturés.

Tous dégâts occasionnés à la buvette sont à la charge des locataires.

Pour les nettoyages, à prévoir: serpillières, linges, torchons et sacs poubelles.

Coordonnées de la personne de contact pour la location:

Sarah Gigandet. 079 327 47 53

PRIX DE LA LOCATION

Pour 1 jour : **120 frs + 1 fr par personne.** (Enfants dès 6 ans)

Par jour supplémentaire : **120 frs**

Des sacs de 110 litres peuvent être achetés à la buvette au prix de 3,60 frs la pièce.

PAIEMENT DE LA LOCATION

Par bulletin de versement QR mis à disposition, e-banking

No. IBAN Société Coopérative du Télési des Genevez: **CH05 8080 8004 9668 5009 4**

A remplir par le locataire et à transmettre à la gérante !

Nom et prénom : No. tél. ou natel :

Adresse :

En possession d'une RC privée

Date de location : Signature :

La buvette étant située dans le pâturage communal où se trouve le bétail, la Société Coopérative du Télési des Genevez décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages causés aux véhicules.